

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 septembre 1951.-

N° 2439 /F.P.

-----  
Objet :  
Equipement.-



Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 11/10/50 par bordereau n° 2029, j'ai envoyé 2 paires de bottines à réparer à la Compagnie (bottines de Lomalisa et Emmangoni).

Ces bottines ne sont pas revenues de la réparation, et j'ai rappelé ce fait par ma lettre n° 104/F.P. du 15/1/1951.

Entretiens le soldat Emangoni a rejoint la Compagnie et aurait déclaré aux autres soldats que ces bottines ont été retirées de la circulation parce que non réglementaires.

Si cette déclaration est exacte je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir une paire de bottines à Lomalisa.-

Le Chef de Détachement,  
P.o.

Monsieur le Commandant de la Cie  
en S.T. du Ruanda,

à

K I G A L I.-